

MÉDECIN TRAITANT, VOUS ÊTES LE PROFESSIONNEL DE PREMIER RECOURS POUR LA PRISE EN CHARGE DES EFFETS INDÉSIRABLES.

- Assurez une prise en charge coordonnée de votre patient
- Alertez l'équipe hospitalière en cas d'effets indésirables ou de changements thérapeutiques liés à d'autres pathologies
- Informez votre patient et obtenez l'adhésion à son traitement
- Aidez votre patient dans la gestion des traitements
- Maintenez le suivi de votre patient durant son traitement
- Limitez la perte de repères de vos patients



Prendre part à l'expérimentation, c'est participer à l'amélioration de l'accompagnement de vos patients sous anticancéreux oraux : diminution de la gravité des effets indésirables, amélioration de l'adressage, amélioration de l'adhésion au traitement.

- Maintenez un lien de confiance avec votre patient
- Bénéficiez d'un lien privilégié avec l'équipe hospitalière et les professionnels du cercle de soins tout au long du parcours de votre patient
- Prenez en charge certains effets indésirables en coordination avec l'équipe hospitalière
- Participez à l'amélioration de la coordination ville-hôpital



QU'EST-CE QU'UNE EXPÉRIMENTATION ARTICLE 51 ?

Dispositif introduit en 2018 par la loi de financement de la sécurité sociale, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé grâce à des modes de financement dérogatoires. **L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales est l'une des plus grandes expérimentations en cours et rassemble 45 sites expérimentateurs à travers tout le territoire.**

QUELLES SONT LES INNOVATIONS DE L'EXPÉRIMENTATION ONCO'LINK-THÉRAPIES ORALES ?

Une organisation innovante qui met en place un **circuit pluriprofessionnel ville-hôpital**, appuyé par des échanges réguliers entre l'équipe hospitalière et le patient, un entretien pharmaceutique à chaque dispensation d'anticancéreux oraux, et une coordination entre les professionnels de ville et de l'hôpital.

Un financement innovant construit par séquence qui valorise l'investissement de chacun des professionnels impliqués.

Coordonnées de l'équipe hospitalière

Service :

Téléphone :

Mail :

<http://therapiesorales-onco-link.fr/>



EXPÉRIMENTATION NATIONALE
VILLE-HÔPITAL
CANCÉROLOGIE



ANTICANCÉREUX ORAUX DÉLIVRÉS EN VILLE

Votre patient est traité par anticancéreux oraux.

Le suivi des effets indésirables et de l'observance sont des éléments clés de son traitement.

L'expérimentation Art 51 Onco'Link – Thérapies Orales vous propose de participer activement à l'accompagnement de votre patient par la mise en place d'un parcours coordonné entre la ville et l'hôpital.



LE PARCOURS ONCO'LINK – THÉRAPIES ORALES PERMET DE SÉCURISER LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE PATIENT PAR UNE BONNE COORDINATION ET DES ÉCHANGES D'INFORMATION ENTRE L'HÔPITAL ET LA VILLE.

QUELLES SONT MES ACTIONS TOUT AU LONG DE L'EXPÉRIMENTATION ?

- Me coordonner avec l'équipe hospitalière pour informer et être informé des évolutions de prise en charge de mon patient
- Effectuer les consultations de mon patient pour les réponses de premiers recours aux prises en charge des effets indésirables et le suivi des pathologies autres que le cancer

PARCOURS DU PATIENT – LE PARCOURS ONCO'LINK POUR LE MÉDECIN TRAITANT

Tout au long de la prise en charge, vous prenez un rôle de plus en plus central dans le parcours du patient

1

1 MOIS

FORFAIT MÉDECIN : 25€

INTRODUCTION DU TRAITEMENT

Vous êtes contacté par l'équipe hospitalière et informé du plan de traitement de votre patient. Vous continuez à suivre le patient pour ses autres pathologies et vous prenez en charge certains effets indésirables en coordination avec l'équipe hospitalière. Vous échangez avec l'équipe hospitalière autant que nécessaire.

Initiation du traitement, mise en lien des professionnels de la ville et de l'hôpital

Objectif : mettre en place la thérapie orale
Rôle hôpital : accompagnement éducatif, établissement du lien avec le pharmacien d'officine et le médecin traitant, conciliation médicamenteuse, évaluation tripartite, suivi à distance du patient
Rôle pharmacien d'officine : recueil des autres traitements en cours, dispensation en officine, explication de la prise médicamenteuse et évaluation de la compréhension du patient
Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées lors des consultations usuelles (évolution des traitements, effets indésirables)

2

3 MOIS

FORFAIT MÉDECIN : 25€

SUIVI PROXIMAL

Vous poursuivez l'accompagnement de votre patient et échangez avec l'équipe hospitalière autant que nécessaire.

Suivi coordonné du patient et partage des informations de prise en charge

Objectif : sécuriser l'observance du patient et repérer précocement les effets indésirables
Rôle hôpital : échanges réguliers entre l'équipe hospitalière et le patient. Coordination avec les professionnels de ville
Rôle pharmacien d'officine : dispensation et entretien pharmaceutique en officine à chaque cycle de traitement, remontée des alertes éventuelles constatées lors des entretiens pharmaceutiques (nouveaux traitements, effets indésirables, observance)
Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées lors des consultations usuelles (évolution des traitements, effets indésirables)



3

6 MOIS

FORFAIT MÉDECIN : 50€

SUIVI DISTAL

Vous poursuivez l'accompagnement de votre patient et échangez avec l'équipe hospitalière autant que nécessaire.

Coordination et alternance du suivi ville-hôpital, partage des informations de prise en charge

Objectif : renforcer l'autonomie du patient et le rôle de suivi de la ville
Rôle hôpital : décision du cancérologue du passage en suivi distal. Echange entre l'infirmier de coordination et le médecin traitant. Prescription tous les 6 mois. Intervention en recours de l'équipe hospitalière
Rôle pharmacien d'officine : dispensation et entretien pharmaceutique en officine chaque mois, remontée des alertes éventuelles constatées lors des entretiens pharmaceutiques (effets indésirables)
Rôle médecin traitant : transmission des alertes éventuelles constatées (évolution des traitements, effets indésirables)

VOTRE INVESTISSEMENT EST VALORISÉ PAR UNE RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE DÉCLENCHÉE EN FIN DE CHAQUE SÉQUENCE SOUS CONDITION DE RÉCEPTION DU BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS AVEC L'ÉQUIPE HOSPITALIÈRE.

CE FORFAIT VOUS EST VERSÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE.*

* Un retour NOEMIE sera envoyé à chaque paiement.

LES AVANTAGES DE L'EXPÉRIMENTATION : GRÂCE À CETTE EXPÉRIMENTATION, VOUS BÉNÉFICIEREZ

- d'un accès facilité à l'équipe hospitalière
- d'une rémunération pour la coordination avec l'hôpital en sus des consultations

